

Les prestations versées par la Caisse d'allocations familiales de La Réunion en 2023

En 2023, la CAF de La Réunion a versé au moins une prestation à 287 715 allocataires, un effectif en hausse de +0,4 % sur un an. Au total, le nombre de personnes couvertes (conjointes et personnes à charge compris) s'élève à 663 149 soit 77 % de la population réunionnaise.

Toutes prestations confondues, la Caf de La Réunion a versé 2,3 milliards d'euros en 2023, soit une hausse de +3,5 % par rapport à l'année précédente.

En 2023, environ 77 % de la population de La Réunion¹ étaient concernés par au moins une prestation légale versée par la CAF, soit 663 149 personnes couvertes (cf. tableau 1).

Légère hausse des allocataires de la CAF

La Caf de La Réunion a versé au moins une prestation légale à 287 715 allocataires, un effectif en légère augmentation de +0,4 % sur un an (soit + 1 180 allocataires). Cette stabilité relative résulte principalement de l'augmentation du nombre d'allocataires de la prime d'activité (+2,3 %, soit +1 990 individus), compensant la baisse du nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (-1,6 %, soit -1 500 individus). Ces variations sont principalement attribuables à une dynamique de l'emploi moins vigoureuse qu'en 2022 (cf. encadré 2).

Une évolution contrastée d'une commune à l'autre

L'évolution du nombre d'allocataires n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire (cf. carte 1). En 2023, dix communes ont observé une diminution de leur nombre d'allocataires : Le Port, Les Aviron, Cilaos, Salazie, Sainte-Rose, Saint-Philippe, Saint-Joseph, Petite-Île, Entre-Deux et l'Étang-Salé.

En revanche, les communes de Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, La Possession, Trois-Bassins et Le Tampon ont enregistré les plus fortes progressions, avec un taux d'évolution supérieur à +1 %. Plus précisément, la commune du Tampon a enregistré une augmentation de +491 allocataires en 2023, suivie de Saint-Denis (+186) et de La Possession (+155).

Prédominance des allocataires sans enfants

Les allocataires de la Caf sont composés de 32 % de couples, 24 % de familles monoparentales et 44 % de personnes isolées sans enfants (cf. graphique 1). En un an, le nombre d'allocataires isolées a augmenté de +1,6 %, tout comme celui des couples sans enfants (+13,5 %). A contrario, le nombre de couples avec enfants a enregistré une baisse de -1,8 %, tandis que celui des familles monoparentales a progressé de +1,2 %.

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

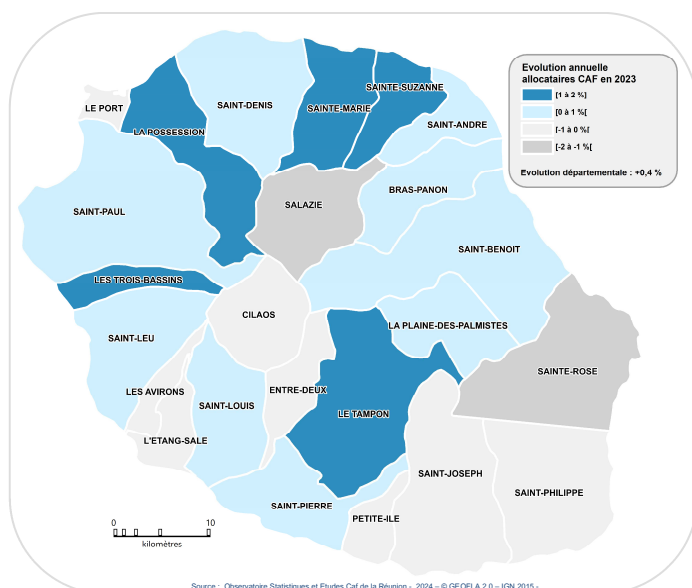
ANNEE	2021	2022	2023
Nombre allocataires CAF	285 771	286 536	287 715
évolution (%)	0,59%	0,27%	0,41%
Population couverte CAF	665 631	664 573	663 149
évolution (%)	0,03%	-0,16%	-0,21%
Population couverte CAF/ Nb allocataires	2,33	2,32	2,30

Tableau 1. Nombre d'allocataires et personnes couvertes par la Caf

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Prestations CAF	2022	2023	évolution
Allocations familiales	136 055	135 826	-0,17%
Complément familial	15 774	15 542	-1,5%
Allocation de rentrée scolaire	78 755	77 030	-2,2%
Allocation journalière de présence parentale	76	112	47,4%
Allocation de soutien familial	37 465	37 948	1,3%
Allocation d'éducation enfant handicapé	8 414	8 889	5,6%
Prestation accueil du jeune enfant	35 253	35 039	-0,6%
Allocation journalière du proche aidant	9	16	-
Allocation logement à caractère Familial	61 550	59 791	-2,9%
Allocation logement à caractère Social	53 536	53 176	-0,7%
Revenu de solidarité active	96 397	94 893	-1,6%
Revenu de solidarité	5 207	5 049	-3,0%
Allocation aux adultes handicapés	21 383	21 660	1,3%
Prime d'activité	88 440	90 432	2,3%

Tableau 2. Evolution annuelle des prestations de la Caf



Carte 1. Evolution annuelle des allocataires de la Caf

¹ Source : Insee, Population légale - recensement population 1er janvier 2021 : 863 083 habitants (population municipale).

Baisse des foyers bénéficiaires d'une aide à la famille

En 2023, 146 943 foyers ont bénéficié d'une aide à la famille (pour un nombre de personnes couvertes de 502 607), soit une diminution de -0,3 % sur un an (cf. graphique 2).

Le nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales s'est élevé à 270 893 en 2023 (contre 271 770 en 2022).

Les allocations familiales ont représenté la principale prestation à La Réunion, avec 135 826 allocataires (cf. tableau 2). La baisse du nombre de bénéficiaires du complément familial (-1,5 %) et de l'allocation de rentrée scolaire (-2,2 %) s'est poursuivie. En revanche, le nombre d'allocataires bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (aeeh) a continué sa progression, avec +5,6 % (+7,9 % en 2022). Le nombre de foyers bénéficiaires d'une allocation de soutien familial s'est élevé à 37 948 en 2023, soit une progression de +1,3 %. Il est à noter que cette hausse, principalement attribuable à la croissance annuelle de +62 % d'allocataires de l'allocation de soutien complémentaire (+1 044 foyers), est directement corrélée à la réforme du service public des pensions alimentaires (cf. encadré 1).

En 2023, 35 039 foyers ont bénéficié d'au moins une prestation d'accueil du jeune enfant, soit une légère diminution de -0,6 % (cf. tableau 3), principalement imputable à la réduction du nombre de bénéficiaires de l'allocation de base (-1,5 %). Toutefois, cette diminution a été partiellement compensée par la hausse des bénéficiaires du Complément de mode de garde (de +7,2 %). En revanche, le nombre de foyers ayant recours à la Prestation Partagée de l'Éducation de l'Enfant a continué de baisser, avec une diminution de -9,6 %.

Baisse des bénéficiaires d'un minimum social

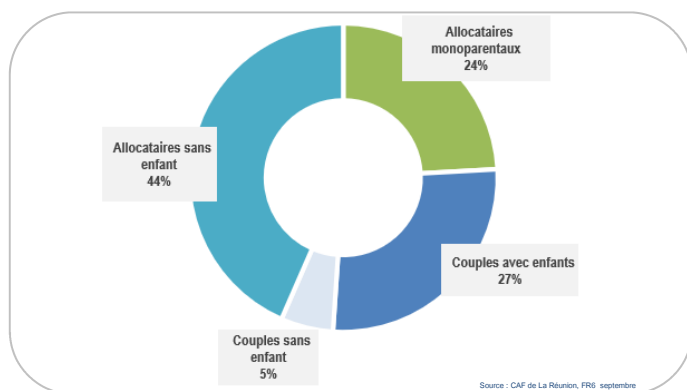
En 2023, 121 446 allocataires ont perçu au moins un minimum social, sur une population couverte de 252 021 personnes (cf. graphique 2). En un an, le nombre d'allocataires bénéficiant de minima sociaux a enregistré une baisse de -1,1 % (cf. tableau 2), principalement due à la diminution du nombre d'allocataires du Revenu de solidarité active (rsa), avec -1,6 % (passant de 96 397 en 2022 à 94 893 en 2023). Cette réduction s'explique notamment par :

- Les variations saisonnières générées par les modalités de déclaration trimestrielle des ressources des allocataires.
- La reprise économique amorcée en 2021, laquelle confirmée en 2022, mais avec un ralentissement observé depuis le premier trimestre 2023 (cf. encadré 2).

L'allocation aux adultes handicapés a été versée à 21 660 allocataires, enregistrant ainsi une progression de +1,3 % sur un an, principalement attribuable à l'augmentation du nombre d'allocataires présentant un taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 % (+3,9 %), qui représentent désormais 46 % des bénéficiaires de la prestation. Cette tendance à la hausse peut être largement attribuée à deux facteurs principaux :

- Le recul de l'âge minimum légal de départ à la retraite, de 2011 à 2016, qui a repoussé la date de fin de droit à l'allocation pour les personnes ayant un taux d'incapacité allant de 50 % à 79 %, entraînant une hausse du nombre d'allocataires de 60 ans ou plus.
- La mise en place, en janvier 2022, d'un abattement forfaitaire sur les revenus annuels du conjoint du bénéficiaires de l'allocation, lequel impacte les effectifs à la hausse.

Enfin, en 2023, le revenu de solidarité (Rso) a été versé à 5 049 allocataires (soit une baisse annuelle de - 3 %).

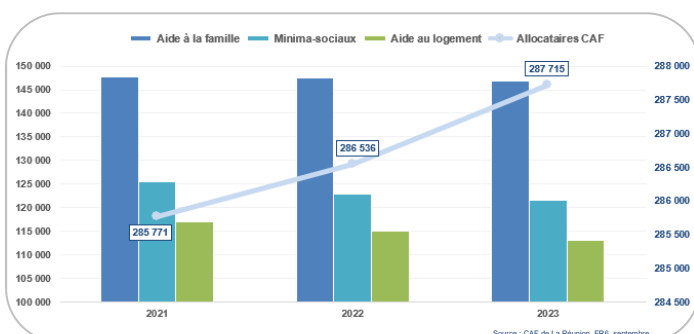


Graphique 1. Situation familiale des allocataires de

Encadré 1

Depuis 2020, la mission d'intermédiation financière est confiée à la Caf et à la Msa pour gérer les pensions alimentaires. À partir de janvier 2021, tout parent séparé avec un titre exécutoire peut solliciter l'intermédiation, même sans impayés. Une procédure active entraîne le recouvrement d'une pension alimentaire impayée. D'après les données du pôle ARIPA de la Caf, le nombre de procédures actives a augmenté de 10 745 en 2021 à 15 472 en 2023, soit une progression de 44 %. Cette hausse est principalement due aux paiements directs, qui représentent 64 % des procédures. Cependant, depuis 2021, le taux de recouvrement a diminué de 5 points, atteignant 74 % en 2023. En revanche, le nombre de pensions intermédiées dans le cadre de la réforme n'a cessé d'augmenter depuis cette date.

Enfin, 144 demandes de titres exécutoires ont été accordées en 2023, contre 120 en 2022 et 82 en 2021.



Graphique 2. Evolution des prestations CAF

Prestation	2 022	2 023	évolution
Prestation Accueil du Jeune Enfant	2 022	2 023	évolution
Prime naissance/adoption	930	926	-0,4%
Allocation de base	31 467	30 986	-1,5%
Complément mode de garde	8 917	9 563	7,2%
dont cmg-assistant-maternel	4 277	4 545	6,3%
dont cmg-garde à domicile	1 393	1 586	13,9%
dont cmg-structure	3 338	3 567	6,9%
Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE)	1 289	1 165	-9,6%

Tableau 3. Evolution annuelle des bénéficiaires de la prestation accueil du jeune enfant

Encadré 2

Fin septembre 2023, 295 900 salariés travaillent à La Réunion, secteurs privé et public confondus. Au 3e trimestre 2023, le ralentissement de l'emploi salarié par rapport à 2022 se confirme. Ainsi, La Réunion compte 1 100 emplois de plus au 3e trimestre contre 1 500 emplois supplémentaires en moyenne chaque trimestre en 2022. Les créations nettes d'emplois augmentent cependant par rapport aux deux premiers trimestres de l'année : +0,4 % ce trimestre, contre +0,1 % aux 1er trimestre comme au 2e (+ 400 emplois chacun de ces trimestres). Au niveau national, l'emploi progresse peu : les créations d'emplois augmentent de 0,1 % au 3e trimestre, comme au trimestre précédent.

Source : « Avec 1 100 emplois de plus au 3e trimestre, le rythme des créations d'emplois reste plus faible qu'en 2022 », Insee Conjoncture La Réunion, n°30, janvier 2024.

Hausse des effectifs bénéficiaires de la prime d'activité

En 2023, la Caf a recensé 90 432 allocataires de la prime d'activité (ppa), affichant ainsi une croissance annuelle de +2,3 % (cf. graphique 3). En parallèle, le nombre total de personnes couvertes par cette prestation s'est élevé à 194 649 individus, soit une augmentation de +0,9 % sur un an. Cette progression relativement modeste est principalement imputable au ralentissement observé sur le marché de l'emploi de l'île durant l'année 2023 (cf. encadré 2).

Le nombre d'allocataires de la prime d'activité non majorée a également augmenté de 2,2 % en glissement annuel, passant de 82 224 à 84 056 individus. Comparativement à l'année 2022, le nombre d'allocataires bénéficiant uniquement de la prime d'activité comme prestation a fortement augmenté (+1 760 allocataires en un an).

En 2023, 87 % des allocataires de la prime d'activité (soit 78 595 allocataires) ont au moins une des personnes du foyer qui a perçu une bonification individuelle, ce qui correspond à une hausse de +2,2 % en glissement annuel.

Enfin, 16 961 allocataires cumulaient cette aide avec le revenu de solidarité active en 2023, soit une augmentation de +5 % par rapport à l'année précédente.

Un ralentissement des bascules du revenu de solidarité active vers la prime d'activité

Entre décembre 2022 et mai 2023, le nombre d'allocataires passant du RSA à la prime d'activité a chuté, revenant à un niveau presque similaire à celui de mai 2022, avant de repartir à la hausse à partir de juin (cf. graphique 4).

Au cours du troisième trimestre, le nombre de foyers allocataires effectuant cette transition a augmenté de 8 % (cf. graphique 4). Cependant, en glissement annuel, ce nombre a diminué de 2 %.

Baisse des bénéficiaires d'une aide au logement

En 2023, la Caf a accordé une aide au logement à 112 967 allocataires, marquant ainsi une diminution de -1,8 % par rapport à l'année précédente (cf. graphique 1). Le nombre total de personnes couvertes par cette aide s'élevait à 264 786. La majorité de cette baisse a été observée dans le cas de l'allocation logement à caractère familial, avec -2,9 % en une année (cf. tableau 2). Cette tendance peut être attribuée à la réforme des aides au logement, mise en place en janvier 2021 (cf. encadré 3), qui permet un ajustement plus réactif aux évolutions des revenus des allocataires.

Parmi ces allocataires d'aides au logement, près de 20 % ne bénéficient d'aucune autre prestation, et environ 6% sont des étudiants (soit 6700 individus).

Un allocataire sur deux vit sous le seuil des bas revenus

En 2023, la Caf de La Réunion dénombrait 153 275 allocataires vivant en-dessous du seuil de bas revenus, soit une hausse de +2,3 % par rapport à l'année précédente (cf. tableau 4). Ces allocataires à bas revenus représentaient 349 021 personnes, soit environ 40 % de la population réunionnaise. Parmi eux, près d'un tiers étaient des familles monoparentales, et 47 % étaient des allocataires vivant seuls (cf. graphique 5). Les couples, avec ou sans enfant(s), représentaient quant à eux près d'un quart des allocataires.

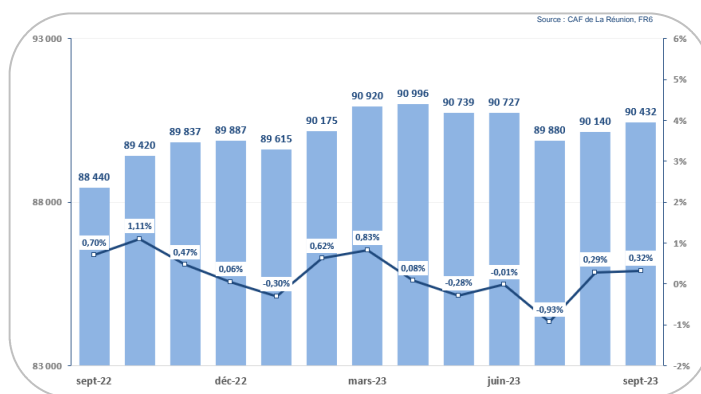
Le nombre d'enfants vivants dans un foyer bas revenus s'élevait à 152 158 (en légère hausse de +0,8 % en un an).

Encadré 3

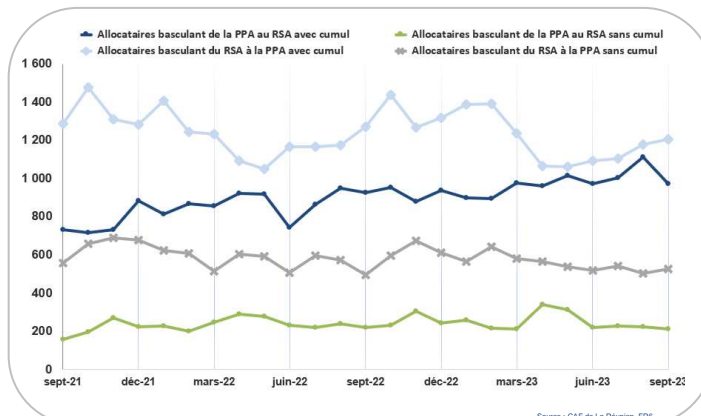
La réforme des APL en temps réel est entrée en application au mois de janvier 2021. La réforme consiste à calculer les APL sur la base des 12 derniers mois de revenus, avec une actualisation tous les 3 mois, contre les revenus de l'année N-2 auparavant. Le montant d'APL qui a été versé au 1er trimestre 2021 a ainsi été basé sur les revenus de décembre 2019 à novembre 2020. A l'occasion de cette réforme, aucun des paramètres du calcul des APL n'a été modifié. L'objectif de cette réforme est de s'assurer de verser le juste droit, en prenant en compte la situation réelle des ménages. Les APL sont désormais vraiment ciblées sur les ménages qui en ont besoin, quand ils en ont besoin.

La réforme des APL est plus juste en tenant compte des ressources contemporaines des allocataires, et plus réactive car elle s'ajuste plus vite aux évolutions de leurs revenus grâce à l'actualisation trimestrielle des droits des allocataires.

Source : « Premier bilan de la réforme des APL », note du 22 juillet 2021, Ministère de la Transition écologique.



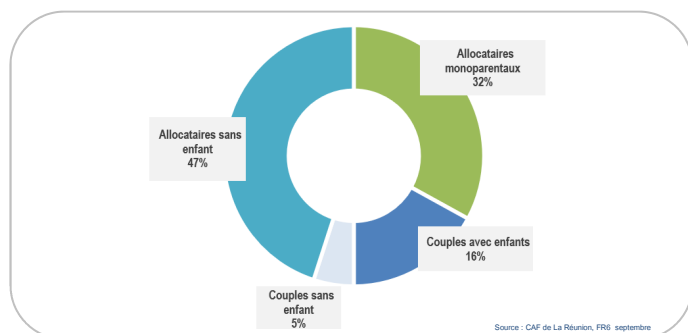
Graphique 3. Evolution des allocataires bénéficiaires de la prime d'activité (en %)



Graphique 4. Les bénéficiaires basculant du Rsa à la Prime d'activité

	2022	2023	évolution
Bas revenus			
Allocataires bas revenus	149 844	153 275	2,3%
population couvertes bas revenus	344 421	349 021	1,3%
Enfants vivant dans un foyer bas revenus	150 920	152 158	0,8%
Proportion allocataires bas revenus	52%	53%	-

Tableau 4. Evolution annuelle des allocataires à bas revenus



Graphique 5. Situation familiale des allocataires à bas revenus

Plus de 2 milliards de prestations légales payés en 2023

Au cours de l'année, environ **2,3 milliards d'euros ont été versés** à tous les bénéficiaires des prestations légales de la Caf de La Réunion, ce qui représente une augmentation annuelle de +3,5 % (cf. tableau 5 et graphique 6), alors que le nombre d'allocataires a augmenté de +0,4 % (cf. tableau 1).

Cette augmentation des montants financiers s'expliquent principalement par :

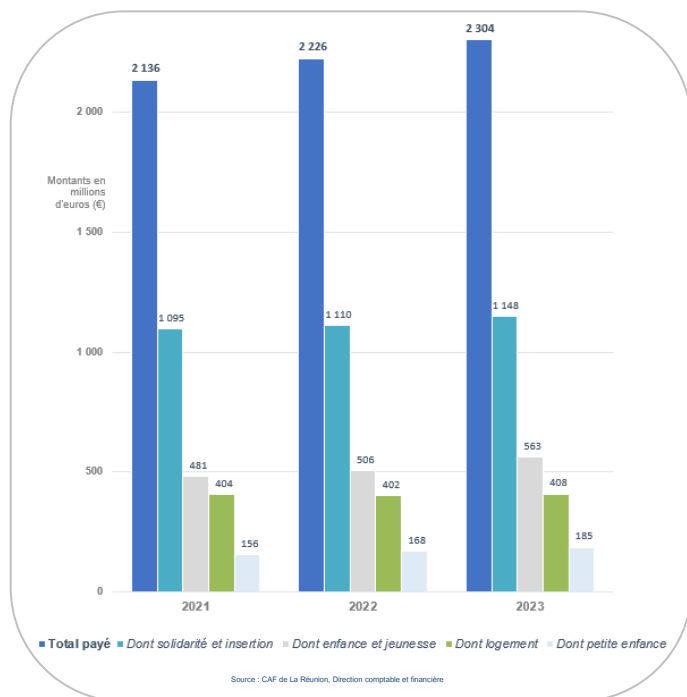
- La revalorisation de +1,6 % des **prestations familiales et des minima sociaux**, entrée en vigueur le 1er avril 2023. Cette mesure de revalorisation s'ajoute à une augmentation exceptionnelle de +4 % en août 2022, qui constituait une avance sur la revalorisation prévue pour avril 2023. Cette initiative visait à mieux soutenir les familles face au défi de l'inflation.

- L'augmentation de +11,4 % des **aides pour l'enfance et la jeunesse** sur un an, soit une hausse de 57,5 millions d'euros. Cette progression est principalement attribuée à l'augmentation de l'allocation de soutien familial (+44,7 %), en relation avec la réforme du service public des pensions alimentaires (cf. tableau 5). Cette réforme sociale et sociétale majeure vise à lutter contre l'appauvrissement des familles allocataires, notamment les familles monoparentales, en assurant et en facilitant la gestion des pensions alimentaires et en versant une prestation en cas de pension fixée à un faible montant.

- La hausse de +9,8 % en glissement annuel des montants de la **prestation d'accueil du jeune enfant** (soit +5,5 millions d'euros), en grande partie générée la forte progression des effectifs allocataires du complément mode de garde (cf. tableau 3).

- L'augmentation de +6 % sur un an des montants de la **prime pour l'activité** (+13 millions d'euros), et de +4,5 % de celui de **l'allocation aux adultes handicapés** (+10,1 millions d'euros). Cette augmentation est attribuable à la croissance du nombre de bénéficiaires et aux revalorisations successives du barème au cours de l'année.

- L'augmentation de 5,5 millions d'euros des montants de **l'allocation logement**, principalement due à la forte hausse du montant de l'allocation logement à caractère social (soit +4,7 millions d'euros sur un an).



Graphique 6. Evolution du montant des prestations légales et familiales depuis 2021

Dépenses des prestations	2022	2023
Enfance et jeunesse	505 603 775 €	563 112 103 €
Allocations familiales	273 002 787 €	281 737 464 €
Complément familial	46 156 321 €	46 631 384 €
Allocation de rentrée scolaire	52 859 451 €	52 546 758 €
Allocation journalière de présence parentale	940 839 €	1 496 539 €
Allocation de soutien familial	100 773 916 €	145 864 438 €
Allocation d'éducation enfant handicapé	31 381 870 €	34 294 273 €
Allocations forfaitaire en cas décès d'un enfant	402 025 €	418 898 €
Allocation journalière du proche aidant	86 566 €	122 350 €
Petite enfance	168 283 163 €	184 738 620 €
Prestation accueil du jeune enfant	168 283 163 €	184 738 620 €
dont prime à la naissance ou prime d'adoption	11 384 854 €	11 419 988 €
dont allocation de base	66 563 647 €	68 163 465 €
dont complément mode de garde	85 093 950 €	100 098 337 €
dont prestation partagée de l'éducation de l'enfant	5 240 712 €	5 056 830 €
Logement	402 396 730 €	407 960 202 €
Allocation logement à caractère familial	269 603 675 €	270 463 270 €
Allocation logement à caractère social	132 765 751 €	137 478 338 €
Prime de déménagement	27 305 €	18 594 €
Solidarité et insertion	1 110 263 309 €	1 147 829 201 €
Revenu de solidarité active	633 092 324 €	646 821 149 €
Revenu de Solidarité	35 936 733 €	36 566 978 €
Allocation aux adultes handicapés	223 181 066 €	233 319 887 €
Prime pour l'activité	218 053 187 €	231 121 188 €
Autres	39 897 033 €	814 410 €
Primes exceptionnelles, remises sur créances non recouvrées	39 391 423 €	88 530 €
Prestations payées dans l'Union Européenne	85 €	1 743 €
Frais de tutelles	505 525 €	602 355 €
Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales	-	121 782 €
Montant total	2 226 444 011 €	2 304 454 536 €

Tableau 5. Les montants payés des prestations légales et familiales de la Caf

► Pour un savoir plus

- « [Avec 1 100 emplois de plus au 3e trimestre, le rythme des créations d'emplois reste plus faible qu'en 2022](#) », *Insee Conjoncture La Réunion*, n°30, janvier 2024.
- Cally, J.R., « [Les prestations versées par la Caisse d'allocations familiales de La Réunion en 2022](#) », *Analyse et Etudes de la Caf de La Réunion*, n° 30, juin 2023
- « [Premier bilan de la réforme des APL](#) », *Ministère de la Transition écologique*, note du 22 juillet 2021